



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

07 FEVRIER 2019

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-014-241400878-20190207-CC_DEL_2019

SOMMAIRE

Pages

I – PRESENTATION ET EVOLUTION DES BUDGETS.....	4
1 – LES BUDGETS PRIMITIFS	4
2 - BUDGET GENERAL	5
3 - BUDGET ANNEXE DECHETS	5
Présentation du budget	5
La Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères.....	6
Les investissements réalisés	6
4 - BUDGET ANNEXE SPANC	6
5 - BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES	7
6 – BUDGET ANNEXE PARC DU GOSSET.....	8
7 – BUDGET ANNEXE PARC DE BONNEVILLE.....	8
8 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE	9
II – BUDGET GENERAL DE FONCTIONNEMENT : REALISE 2018.....	10
1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10
Les redevances et produits des services	10
La taxe additionnelle.....	10
La contribution foncière des entreprises	10
Les autres impôts locaux.....	11
L’attribution de compensation des communes membres	11
La taxe de séjour.....	11
La dotation globale de fonctionnement	11
Les subventions et participations.....	12
Les attributions de compensation de l’Etat et du département.....	12
Les revenus des immeubles	12
Les excédents des budgets annexes.....	12
2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13
Les charges à caractère général	13
Les autres charges de gestion.....	13
Les charges financières.....	13
Les charges exceptionnelles	14
Les dotations aux provisions	14
L’atténuation de produits	14
Les charges de personnel	15
Les charges de services techniques communaux.....	15
La répartition des agents par service.....	16
Les équivalents temps plein par service	17
Le nombre d’heures rémunérées.....	17
La répartition des agents par statut	17
La répartition des agents par catégorie.....	17

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-014-241400878-20190207-CC_DEL_2019

III – BUDGET GENERAL D’INVESTISSEMENT : REALISE 2018	18
IV – PERSPECTIVES 2019	19
1 – FONCTIONNEMENT.....	19
2 – INVESTISSEMENTS.....	20
V – ENDETTEMENT	22
1 – BUDGET GENERAL	22
VI – ANNEXE	23
1 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.....	23
2 – PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL.....	24

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E-legalite.com

I - PRESENTATION ET ÉVOLUTION DES BUDGETS

En 2018, l'intégration des 10 nouvelles communes issues de la communauté de communes de Cambremer a augmenté les recettes (fiscalité, produits de service) et les dépenses (écoles de Bonnebosq et Manerbe, gymnase de Bonnebosq).

1 – LES BUDGETS PRIMITIFS 2018

BUDGETS PRIMITIFS 2018	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget général	10 286 450 €	9 378 250 €
Budget annexe Déchets	3 165 500 €	625 935 €
Budget annexe SPANC	110 700 €	339 559 €
Budget annexe Zones d'activités	1 673 452 €	1 262 043 €
Budget annexe Parc d'activités du Gosset	586 000 €	586 000 €
Budget annexe Parc d'activités de Bonneville	82 500 €	82 500 €
Budget annexe Transport scolaire	496 150 €	- €
Total	16 400 752 €	12 274 287 €

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E-legalite.com⁴

2 – LE BUDGET GÉNÉRAL

Section	BP 2018	Exercice 2018		Résultat net
		Réalisé 2018		
Fonctionnement	10 286 450 €	Dépenses	7 462 751 €	+ 1 591 290,52 €
		Recettes	9 054 041 €	
Investissement	9 378 250 €	Dépenses	1 171 242 €	+ 824 361,34 €
		Recettes	1 955 604 €	

Section	Exercice 2016		Exercice 2017	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	7 512 195 €	+ 245 469,27 €	7 747 473 €	+ 413 658,68 €
Investissement	6 255 000 €	- 2 136 012,58 €	5 527 360 €	- 22 660,26 €

3 – LE BUDGET ANNEXE DÉCHETS

PRESENTATION DU BUDGET PAR EXERCICE

Section	BP 2018	Exercice 2018		Résultat net
		Réalisé 2018		
Fonctionnement	3 165 500 €	Dépenses	2 468 822 €	+ 157 357,47 €
		Recettes	2 626 180 €	
Investissement	625 935 €	Dépenses	32 094 €	- 947,53 €
		Recettes	31 146 €	

Section	Exercice 2016		Exercice 2017	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	2 625 650 €	+ 134 081,14 €	2 808 358 €	+ 148 274,18 €
Investissement	444 360 €	+ 15 151,72 €	645 000 €	+ 44 445,69 €

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (CHAP 73 - ART. 7331)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2015	2016	2017	2018
Taux	12,50 %	13 %		
Zone 1			17,99 %	18 %
Zone 2			18 %	13 %
Zone 3			13 %	9,45 %
Montant du produit perçu	1 611 742 €	1 872 103 €	1 927 139 €	2 144 277 €

En 2017, les zones 1 et 2 correspondaient au territoire du Pierre & Vacances, la zone 3 au reste du territoire de la communauté de communes.

En 2018, la zone 1 correspondait au territoire du Pierre & Vacances, la zone 3 au territoire des 10 nouvelles communes issues de la communauté de communes de Cambremer et la zone 2 au reste du territoire de la communauté de communes.

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018

- Etude organisationnelle des déchetteries
- Maitrise d'œuvre pour l'optimisation de la déchetterie de Pont l'Evêque
- Achat de conteneurs
- Achat de matériel informatique

4 – LE BUDGET ANNEXE SPANC

		Exercice 2018		
Section	BP 2018	Réalisé 2018		Résultat net
Fonctionnement	110 700 €	Dépenses	93 683 €	- 1 493,59€
		Recettes	92 190 €	
Investissement	339 559 €	Dépenses	129 112 €	- 948,64 €
		Recettes	128 164 €	

		Exercice 2016		Exercice 2017	
Section	BP	Résultat net	BP	Résultat net	
Fonctionnement	121 000,00 €	+ 25 398,87 €	113 110 €	+21 331,04 €	
Investissement	161 360,59 €	- 1 480,69 €	239 309 €	+249,72 €	

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018

- Reversement des aides à la réhabilitation
- Achat de matériel informatique

5 – LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS

PRESENTATION DU BUDGET PAR EXERCICE

Section	Exercice 2018			Résultat net
	BP 2018	Réalisé 2018		
Fonctionnement	1 673 452 €	Dépenses	1 627 921 €	-988 725,85 €
		Recettes	639 196 €	
Investissement	1 262 043 €	Dépenses	583 462 €	43 990,13 €
		Recettes	627 452 €	

Section	Exercice 2016		Exercice 2017	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	813 770 €	+ 114 933,00 €	1 237 489 €	+ 1 380 662,93 €
Investissement	690 539 €	- 309 489,17 €	1 620 997	-1 030 354,83 €

LES TRAVAUX REALISES EN 2018

- Zone de Clarbec : commercialisation de la zone

6 – LE BUDGET ANNEXE PARC DU GOSSET

PRESENTATION DU BUDGET PAR EXERCICE

		Exercice 2018		
Section	BP 2018	Réalisé 2018		Résultat net
Fonctionnement	586 000 €	Dépenses	585 976 €	0 €
		Recettes	585 976 €	
Investissement	586 000 €	Dépenses	585 976 €	- 585 976,29 €
		Recettes	- €	

		Exercice 2016		Exercice 2017	
Section	BP	Résultat net	BP	Résultat net	
Fonctionnement	2 038 000 €	- €	2 038 000 €	- €	
Investissement	2 016 000 €	- €	2 016 000 €	- €	

LES TRAVAUX REALISES EN 2018

- Acquisition du terrain

7 – LE BUDGET ANNEXE PARC DE BONNEVILLE

PRESENTATION DU BUDGET PAR EXERCICE

		Exercice 2018		
Section	BP 2018	Réalisé 2018		Résultat net
Fonctionnement	82 500 €	Dépenses	76 923 €	0 €
		Recettes	76 923 €	
Investissement	82 500 €	Dépenses	76 923 €	- 76 922,88 €
		Recettes	- €	

LES TRAVAUX REALISES EN 2018

- Acquisition du terrain

8 – LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE

Exercice 2018				
Section	BP 2018	Réalisé 2018		Résultat net
Fonctionnement	450 500 €	Dépenses	423 050 €	-15 304,36 €
		Recettes	407 746 €	

Exercice 2016			Exercice 2017	
Section	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	464 900 €	- 18 993,40 €	450 500 €	-9 001,24 €

II – BUDGET GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT : RÉALISÉ 2018

1 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES REDEVANCES ET PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70)

REDEVANCES ET PRODUITS	2016	2017	2018
Montant constaté au CA	708 687 €	800 102 €	986 614 €
Evolution	+ 0,28 %	+ 12,9%	+ 23,32%

Les redevances et produits des services concernent les services scolaires (restaurants scolaires), périscolaires (garderies), extrascolaires (centre de loisirs) et culturels (école de musique et bibliothèques) ; mais aussi les remboursements des budgets annexes et le remboursement du personnel de la communauté de communes mis à disposition. En 2017, l'augmentation était essentiellement due à la redevance de la société publique locale dans le cadre de la délégation de service public et le remboursement des charges liées aux groupements de commande. En 2018, l'augmentation concerne principalement les produits des restaurants scolaires de Bonnebosq et Manerbe, la mise à disposition d'agents auprès des communes et budgets annexes ainsi que le remboursement des frais de reprographie et de publication des PLU communaux.

LA TAXE ADDITIONNELLE (CHAP 73 - ART 73111)

TAXE ADDITIONNELLE	2016		2017		2018	
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit
TH	8,12 %	1 658 273€	8,20 %	1 709 104€	8,36 %	1 981 067€
TFB	1,75 %	262 227	1,77 %	274 759€	1,81 %	319 663€
TFNB	3,20 %	69 504€	3,23 %	70 747€	3,29 %	91 405€
TA FNB		143 135€		147 991€		176 121€
Total produit encaissé	2 133 139 €		2 202 601 €		2 568 256 €	

LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CHAP 73 - ART 73111)

CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	2016	2017	2018
Base d'imposition	5 514 000 €	5 782 222 €	6 637 214€
Taux	20,87 %	21,08 %	21,50 %
Produit	1 150 699 €	1 229 725 €	1 427 001 €

LES AUTRES IMPOTS LOCAUX (CHAP 73 - ART 73112, 73113 & 73114)

	2016	2017	2018
CVAE	728 344 €	744 477 €	720 424 €
IFER	48 865 €	51 148 €	53 743 €
TASCOM	86 425 €	104 465 €	101 642 €

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES MEMBRES (CHAP 73 - ART 7321)

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2016	2017	2018
Montant perçu par l'Intercom (recette)	420 585€	420 585€	420 585€

Les communes qui ont des charges transférées supérieures au montant de leur Taxe Professionnelle doivent reverser la différence à l'intercommunalité (*Voir ci-joint en annexe, le détail de la TP, des charges transférées et de la compensation d'attribution par commune*). En 2018, le montant des attributions de compensation, des communes de l'ex communauté de communes de Cambremer, n'a pas été comptabilisé, l'ensemble des communes concernées n'ayant pas délibéré.

LA TAXE DE SEJOUR (CHAP 73 - ART. 7362)

TAXE DE SEJOUR	2016	2017	2018
Montant du produit encaissé par exercice	165 893 €	167 801 €	189 379 €
Montant recouvré par saison touristique	167 389 €	167 697 €	186 648 €

A compter du 1^{er} janvier 2016, intégration de Pierre & Vacances situé sur les communes de Branville et Danestal. Au 1^{er} janvier 2018, la taxe de séjour est collectée du 1^{er} janvier au 31 décembre.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (CHAP 74 - ART. 74124 & 74126)

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT BONIFIEE	2016	2017	2018
Dotation des intercommunalités Evolution	611 902 € - 11,59 %	561 969 € - 8,16 %	638 656 € + 13,65 %
Dotation de compensation des groupements Evolution	359 581 € + 0,18 %	349 589 € - 2,78%	352 511 € + 0,84 %

La contribution au redressement des finances publiques est de 370 784 €.

L'augmentation de la dotation d'intercommunalité est due à l'augmentation de la population et aux compétences de la communauté de communes.

LES SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (CHAP 74 - ART. 744, 746, 747)

SUBVENTIONS	2016	2017	2018
Montant perçu	187 067 €	192 806 €	213 877 €
Evolution	- 0,38 %	+ 3,07 %	+ 10,93 %

Ce groupe d'articles rassemble les diverses subventions de l'Etat, du Département, de la Région et autres participations notamment :

- les participations pour frais de scolarité,
- les aides pour l'embauche d'emplois d'avenir
- les subventions du Conseil Départemental pour le fonctionnement de l'école de musique, l'utilisation des gymnases par le collège et une participation famille pour le centre d'été,
- les aides de la CAF pour le contrat petite enfance
- et tout autre organisme.

En 2018, la communauté de communes a perçu le FCTVA pour des dépenses de fonctionnement et une dotation de décentralisation pour l'élaboration du PLU intercommunal.

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT (CHAP 74 - ART. 748)

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ETAT	2016	2017	2018
Compensation pour perte de la TP-Département (art 74832)	36 422 €	37 385 €	46 197 €
Compensation au titre de la contribution économique territoriale (74833)	6 288 €	2 359 €	1 070 €
Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation (74835)	66 241 €	98 051 €	111 327 €
Fonds d'amorçage (7488)	65 496 €	55 283 €	88 180 €

LES REVENUS DES IMMEUBLES (CHAP 75 - ART. 752)

LOYERS	2016	2017	2018
Montant perçu	37 290 €	36 293 €	41 620 €
Evolution	+ 17,40 %	- 2,68 %	+ 14,68 %

Bureaux rue de l'hippodrome : Tipiak
Télécentre : en 2018, locations des bureaux du télécentre

LES EXCEDENTS DES BUDGETS ANNEXES (CHAP 75 - ART. 7551)

En 2018, virement d'une partie de l'excédent du budget zone d'activités au budget général pour 1 000 000€.

2 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP 011 – ART 60, 61, 62, 63)

CHARGES GENERALES	2016	2017	2018
Montant réalisé	1 109 225 €	1 100 203 €	1 275 968 €
Evolution	+ 3,16 %	- 0,82 %	+ 15,98 %
% de réalisation du BP	92,01 %	90,36 %	95,62 %

Ce chapitre est consacré aux achats de matières et matériaux ainsi qu'aux différents contrats nécessaires au fonctionnement des services de la communauté de communes.

En 2018, l'évolution porte par l'intégration des écoles de Bonnebosq et Manerbe, du gymnase de Bonnebosq, et de la création d'un service communication.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION (CHAP 65)

AUTRES CHARGES DE GESTION	2016	2017	2018
Montant réalisé	776 400 €	749 020 €	721 071 €
Evolution	+ 17 %	- 3,53 %	- 3,74 %
% de réalisation du BP	99,68 %	98,60 %	88,50 %

Il s'agit essentiellement des contributions obligatoires :

- indemnités des élus
- participations aux frais de scolarité
- subventions versées aux différents organismes (office de tourisme, associations sportives, syndicat mixte pour l'insertion sociale et professionnelle du Pays d'Auge nord, Mission locale de la Baie de Seine, SCOT, Syndicat du bassin versant de la Touques...).
- Créances admises en non-valeur et créances éteintes

LES CHARGES FINANCIERES (CHAP 66)

CHARGES FINANCIERES	2016	2017	2018
Montant réalisé	62 431 €	57 606 €	72 296 €
Evolution	- 7,33 %	- 7,73 %	+ 25,50%
% de réalisation du BP	95,42 %	95,03 %	93,89 %

En 2018, souscription d'un nouvel emprunt et intégration de l'emprunt de l'ex communauté de communes de Cambremer.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAP 67)

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2016	2017	2018
Montant réalisé	12 351 €	255 €	4 189 €

Elles concernent essentiellement des annulations de titres émis sur des exercices antérieurs.
En 2018, versement d'une indemnité suite à la signature d'un protocole transactionnel.

LES DOTATIONS AUX PROVISIONS (CHAP 68)

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2016	2017	2018
Montant réalisé			650 €

Ces dotations permettent de constituer une réserve financière en prévision d'un risque, qui s'il se réalise entraînera une charge. En 2018, constitution de la dotation pour les admissions en non-valeur.

L'ATTENUATION DE PRODUITS (CHAP 014)

	2016	2017	2018
Attribution de compensation (versée aux communes par l'Intercom) art. 73921	591 328€	672 435 €	672 435 €
Attribution de compensation (régularisation 2016) art. 73928		91 293 €	
Reversement sur FNGIR art. 73923	1 170 182 €	1 170 182 €	1 222 744 €

En 2018, augmentation du FNGIR suite à l'intégration de 10 nouvelles communes.
Le montant des attributions de compensation, reversées à certaines communes de l'ex communauté de communes de Cambremer, n'a pas été comptabilisé, l'ensemble des communes concernées n'ayant pas délibéré.

LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAP 012 – ART 63, 64)

Année	Frais de personnel charges comprises (chap. 012)	Rembt arrêts maladie et contrats aidés (art 6419 & 74712)	Solde	Observation
2015	2 759 097 € + 3,16 %	42 940 €	2 716 157 € + 3,87 %	Poste de responsable de la commande publique sur 12 mois au lieu de 6 mois en 2014, création d'un poste d'adjoint administratif (sur 4 mois), 32 postes pour les activités périscolaires sur 12 mois au lieu de 4 mois, remplacement du personnel en arrêt maladie. Avantages en nature (0 €)
2016	2 755 612 € - 0,12%	43 147 €	2 712 465 € - 0,13 %	Création d'un poste de chargé d'urbanisme, poste d'adjoint administratif sur 12 mois au lieu de 4 en 2015, poste de DGS sur 2 mois au lieu de 5 mois en 2015, remplacement du personnel en arrêt maladie. Avantages en nature (0 €)
2017	2 976 156 € + 8,01 %	36 259 €	2 939 897 € + 8,39 %	Création d'un poste de responsable des services techniques (2 mois), un poste de chargé de communication (1 mois), poste de DGS sur 12 mois au lieu de 2 mois en 2016, mise à disposition d'un adjoint administratif sur 12 mois au lieu de 5 mois en 2016, remplacement du personnel en arrêt maladie, PPCR revalorisation indiciaire au 01.01.2017 et transfert prime-point. Avantages en nature (942,25 €)
2018	3 283 294 € + 10,32 %	26 522 €	3 256 772 € + 10,78 %	Poste de responsable technique sur 12 mois au lieu de 2 mois en 2017, création d'un second poste d'agent technique sur 6 mois, création d'un poste de chargé de communication sur 12 mois, intégration du personnel des écoles de Bonnebosq et Manerbe, création d'un poste en contrat avenir à la déchetterie (2 mois) remplacement du personnel en arrêt maladie. Avantages en nature (1 089,60 €)

LES CHARGES DE SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX (CHAP 012 – ART 621)

	2016	2017	2018
Remboursement de frais de personnel extérieur	68 353 €	55 660 €	22 765 €

REPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE AU 31-12

Nombre d'agents par service	2014	2015	2016	2017	2018	Perspective 2019
Ecoles	54	51,5	49	50	60,5	60,5
Périscolaires	14,5	25	20	19	1,5	1,5
Extrascolaire	4	2,5	2,5	2,5	3	3
Sport	4,75	4,75	4,75	5	6	6
Technique	1	1	1	3	4	4
Bibliothèque	6	5,5	5	5,5	5	5
Ecole de musique	12	12	12	13	15	16
Dév. Durable	6,75	5,75	5,75	6	7	7
Dév. Economique	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	1
Administratif	9,5	7,5	8,5	9,5	8,5	10
Urbanisme			1	1	1	1
Attractivité					1	1
Communication					1	1
Culture (service commun)					1	1
MSAP						0,75
TOTAL	113	116	110	115	115	118,75

Perspective des recrutements en 2019 :

- 1 agent comptable à temps complet (en remplacement d'un agent parti en 2018)
- 1 chargé de suivi des dossiers de contractualisations et partenariats financiers à temps complet (services développement économique et administratif)
- 1 équivalent temps plein assistant d'enseignement artistique pour accueillir 260 élèves à l'école de musique à la rentrée 2019
- 1 animateur de la MSAP pour 26,5h/semaine

EQUIVALENTS TEMPS PLEINS PAR SERVICE AU 31-12

Services	2016			2017			2018		
	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Scolaire	1 213,05	49	34,66	1 190	50	34	1 422,95	60,5	40,66
Périscolaire	249,75	20	7,14	250	19	7,14	34,50	1,5	0,99
Bibliothèque	138,84	5	3,97	146,84	5,5	4,20	138,84	5	3,97
Extrascolaire	69,5	2,5	1,99	69,50	2,5	1,99	87	3	2,49
Sport	158,75	4,75	4,54	154,50	5	4,41	157,50	6	4,5
Technique	27,5	1	0,79	97,50	3	2,79	132,50	4	3,79
Administratif	297,5	8,5	8,5	332,50	9,5	9,5	297,50	8,5	8,5
Urbanisme	35	1	1	35	1	1	35	1	1
Economique	17,5	0,5	0,5	17,5	0,5	0,5	17,5	0,5	0,5
Attractivité							35	1	1
Communication							35	1	1
Culture							35	1	1
Dév durable	201,25	5,75	5,75	210	6	6	230	7	6,57
Musique	118,75	12	5,93	122	13	5,73	147,25	15	6,99
Total	2 527,39	110	74,75	2 625,34	115	77,26	2 805,54	115	82,94

A sa création, la communauté de communes a fait le choix d'une durée du temps de travail de 35h/semaine, soit 1607 heures annuelles pour un équivalent temps plein.

NOMBRE D'HEURES REMUNEREES AU 31-12

Type d'heures	2016	2017	2018	Prévision 2019
Base	120 123 h	124 156 h	133 284 h	139 310 h
Complémentaire	20 150 h	22 808 h	22 392 h	22 000 h
Supplémentaire	729 h	639 h	752 h	500 h
TOTAL	141 002 h	147 603 h	156 428 h	161 810 h

REPARTITION DES AGENTS PAR STATUT AU 31-12

Statut	Titulaire	CDD/CDI	Contrat aidé	Total
Nombre d'agents	76	37	2	115

REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE AU 31-12

Catégorie	A	B	C	Total
Nombre d'agents	6	19	90	115

En 2018 les effectifs sont répartis comme suit :

- 75% de femmes
- 25% d'hommes.

III - BUDGET GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT : RÉALISÉ 2018

DEPENSES	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018
Déficit N-1 reporté	944 926	-	967 586	-
Dépenses imprévues	1 014	-	93	-
Opérations d'ordre	34 055	32 722,72	31 070	31 068,59
Capital des emprunts et dettes	151 200	146 753,33	238 480	209 031,78
Créances sur autres établissements			668 500	-
Administration générale	44 815	6 863,26	63 500	55 633,11
Communication			11 000	-
Culturama			1 200	1 200
Elaboration PLUi	385 500	170 817,95	327 400	179 420,55
Construction d'un PSLA	40 000	4 392	12 410	2 928
Construction du siège social	10 000	-	60 000	-
Environnement			181 000	-
Ecoles	240 955	92 531,55	485 791	88 468,28
Ecole maternelle Pont l'Evêque	500 000	308 549,17	35 000	16 090,27
Extension école du Breuil	45 000	24 381,29	15 500	14 529,96
Construction pôle scolaire périm. 7	975 000	84 938,86	2 750 000	40 892,18
Rénovation école UA	166 500	10 482,39	210 000	201 355,76
Centre de Loisirs & RAM	6 700	6 487,07	9 750	8 625,76
Pôle Enfance	38 000	13 159,20	324 840	40 016
Bibliothèques	2 910	2 223,55	5 500	3 011,41
Office de Tourisme	12 000	-	34 000	-
Base de loisirs	262 000	73 766,89	315 575	202 651,27
Ecole de musique	28 320	4 973,80	61 600	30 179,53
Aménagement école de musique	10 000	6 647,08	1 000	-
Rénovation gymnase Mosagna	22 500	13 083,34	1 500	156
Aménagement complexe sportif	1 362 000	3 660	1 875 000	23 114,40
Gymnases et stades Pont l'Evêque	30 365	7 900,69	10 400	9 358,31
Service technique	550	491,89	11 370	6 056,58
Télécentre	3 500	534	2 500	-
Zones d'activités	209 550	161 521,75	666 685	7 454,71
TOTAL	5 527 360	1 176 881,78	9 378 250	1 171 242,45

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

IV - PERSPECTIVES 2019

Révision des attributions de compensation
Elaboration du schéma de mutualisation
Diagnostic et contrat culturel
Mise en œuvre des décisions prises dans le cadre de l'entente intercommunautaire
Etude sur les circuits courts, diagnostic des producteurs

1 – FONCTIONNEMENT : LES ORIENTATIONS

RECETTES

Taxes

Il est proposé d'augmenter de 2% le taux de la Contribution Foncière des Entreprises.

Il est proposé d'augmenter de 2% le taux de la taxe additionnelle.

Il est proposé de maintenir des taux de la TEOM

Tarifs

Il est proposé d'augmenter de 2% les différents tarifs des services intercommunaux (restauration scolaire, accueil collectif de mineurs, école de musique, bibliothèque)

CHARGES DE PERSONNEL

Pour les recrutements prévus pour l'année 2019, la masse salariale augmentera de 120 000 € soit une augmentation de 3,6 % permettant ainsi de maîtriser les charges de personnel.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- Associations sportives : maintien du soutien aux associations sportives du territoire (avec prise en compte des associations de Bonnebosq) soit 92 500€
- Maintien du soutien aux associations du territoire en lien avec les compétences intercommunales, soit 54 500 €
- SPL participation pour l'exercice des missions transférées : Office de tourisme subvention à hauteur de 250 000 €
- SCOT : cotisation de 0,85 €/habitant (cotisation 2018)
- Syndicat du bassin versant de la Touques : maintien de la cotisation de 1.75 €/habitant, soit 30 285€ en 2019
- PLIE : cotisation de 2,40 €/habitant au maximum
- Mission Locale : maintien de la subvention soit 12 000 €
- Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole : participation de 1 984 €

2 – INVESTISSEMENTS

Veille foncière pour le développement économique pour l'attractivité du territoire
Modernisation des échanges et des moyens de paiements dématérialisés (services financiers et ressources humaines)

Réflexion sur les équipements culturels

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage : réflexion pour la localisation d'un terrain

BUDGET GENERAL

Administration générale

1. Maîtrise d'œuvre pour la construction du siège social

Investissements récurrents de tous les services

2. Travaux de gros entretien dans tous les bâtiments (écoles, installations sportives, social...)
3. Acquisition de matériels divers

Investissements scolaires

4. Construction du pôle scolaire sur le périmètre 7
5. Citystades

Investissements sociaux

6. Construction du pôle Enfance

Investissements sportifs

7. Aménagement d'un terrain de foot synthétique et d'un boulodrome

Investissements services techniques

8. Acquisition d'un véhicule électrique

Investissements service communication

9. création d'un nouveau site Internet
10. signalétique des bâtiments du territoire

Investissements zones d'activités et touristiques

11. Réfection de la voirie des zones d'activités
12. Travaux et aménagements pluriannuels de la base de loisirs

Urbanisme et aménagement du territoire

13. Elaboration du PLUi,
14. Lancement du concours pour la maîtrise d'œuvre du PSLA

Environnement

15. Etude de restauration hydraulique des marais de la Touques
16. Etude sur le transfert des compétences eau et assainissement
17. Etude de la voie douce Pont l'Evêque-Lisieux
18. Choix des circuits labellisés des chemins de randonnées

La communauté de communes prépare l'adoption d'autorisations de programmes pour un meilleur suivi des investissements pluriannuels.

Dans l'attente du vote par le conseil communautaire de ces autorisations de programmes, les investissements les plus impactant pour l'exercice 2019 sont retracés ci-dessous :

Ecole périmètre 7	Montant total	2018	2019	2020
Dépenses	3 150 000 €	40 890 €	1 555 000 €	1 554 110€
Recettes	1 466 200 €	0	740 000 €	623 500 €

Complexe sportif	Montant total	2018	2019	2020
Dépenses	2 085 500 €	23 120 €	1 562 380 €	500 000 €
Recettes	1 732 000 €	0	1 250 000 €	482 000 €

Base de loisirs	Montant total	2018	2019	2020
Dépenses	1 152 650 €	202 650 €	400 000 €	550 000 €
Recettes	632 000 €	0	250 000 €	382 000 €

Pôle Enfance	Montant total	2018	2019	2020
Dépenses	2 700 000 €	40 000 €	800 000 €	1 860 000 €
Recettes	2 160 000 €	0	600 000 €	1 560 000 €

BESOIN DE FINANCEMENT PAR ANNEE

Projet	2018	2019	2020
Ecole périmètre 7	40 890 €	815 000 €	930 610 €
Complexe sportif	23 120 €	312 380 €	18 000 €
Base de loisirs	202 650 €	150 000 €	168 000 €
Pôle Enfance	40 000 €	200 000 €	300 000 €
TOTAL	306 660 €	1 477 380 €	1 416 610 €

BUDGET ANNEXE DECHETS

1. Finalisation de l'étude organisationnelle de besoin en déchetterie, acquisition foncière et maîtrise d'œuvre

BUDGET ANNEXE SPANC

1. Achat d'un logiciel de gestion

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

1. Fin de la commercialisation de la zone de Clarbec

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DU GOSSET

1. Maîtrise d'œuvre et étude d'aménagement

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE BONNEVILLE

1. Maîtrise d'œuvre et étude d'aménagement

V – ENDETTEMENT

1 - BUDGET GÉNÉRAL

Caractéristiques	Investissements 2006	Investissements 2009	Investissements 2014	Investissements 2017	Investissements 2016
		Ecole de Saint Philbert des Champs et CLSH Pont l'Evêque	Gymnase de Blangy et gymnase Even	Ecole maternelle de Pont l'Evêque	Passerelle et terrain de foot synthétique
Organisme	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne	La Banque Postale	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Capital	400 000€	435 940€	1 570 000€	1 500 000€	200 000€ (montant transféré 183 265,93 €)
Echéance	Janvier 2026	Juillet 2029	Août 2029	Mars 2033	Avril 2031
Taux	3.70%	4.64%	2,94%	1,23%	2,56%
Durée	20 ans	20 ans	15 ans	15 ans	15 ans
Capital restant dû au 31.12.2019	163 369,92 €	212 520,75 €	1 011 777,92 €	1 350 000€	159 933,74 €
Annuité 2019 /emprunt	28 392,72 €	32 290,07 €	136 079,71 €	117 373,76 €	6 098,88 €
Annuité 2019 totale	330 235,14 €				

L'ensemble des emprunts souscrits sont à taux fixe, il n'y a aucun emprunt toxique.

ETAT DE L'ENDETTEMENT AU 31-12

Année	capital	intérêts	total	Capital restant du au 31-12
2019	260 119,18	69 705,92	329 825,10	2 872 602,40
2020	261 243,95	63 262,61	324 506,56	2 611 358,45
2021	262 407,33	56 780,63	319 187,96	2 348 951,12
2022	263 610,72	50 258,65	313 869,37	2 085 340,40
2023	264 855,52	43 695,29	308 550,81	1 820 484,88
2024	266 143,15	37 089,09	303 232,24	1 554 341,73
2025	267 475,15	30 438,47	297 913,62	1 286 866,58
2026	254 591,01	23 807,71	278 398,72	1 032 275,57
2027	240 954,36	17 929,40	258 883,76	791 321,21
2028	241 328,92	12 236,26	253 565,18	549 992,29
2029	201 375,40	6 661,69	208 037,09	348 616,89
2030	115 643,64	3 888,96	119 532,60	232 973,25
2031	107 972,70	2 280,38	110 253,08	125 000,55
2032	99 999,96	973,76	100 973,72	25 000,59
2033	25 000,59	51,25	25 051,84	0

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

VI – ANNEXE

1 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

(Commission d'évaluation des charges du 18 septembre 2018)

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
Annebault	44 200 €	35 275 €	8 925 €
Auvillars	13 648€	23 882€	-10 234€
Les Authieux sur Calonne	6 209 €	11 820 €	- 5 611 €
Beaumont en Auge	20 617 €	33 548 €	- 12 931 €
Blangy le château	33 501 €	89 783€	- 56 282 €
Bonnebosq	48 562€	71 245€	-22 683€
Bonneville la Louvet	10 937 €	59 916 €	- 48 979 €
Bonneville sur Touques	2 181 €	15 233 €	- 13 052 €
Bourgeauville	21 523 €	1 117 €	20 406 €
Branville	20 664 €	-4 088 €	24 752 €
Le Breuil en Auge	30 406 €	78 886 €	- 48 480 €
Le Brévedent	6 639 €	6 773 €	- 134 €
Canapville	2 472 €	11 068 €	- 8 596 €
Clarbec	15 130 €	33 095 €	- 17 965 €
Coudray Rabut	58 104 €	20 817 €	37 287 €
Danestal	27 635 €	611 €	27 024 €
Drubec	15 888€	6 167€	9 721€
Englesqueville en Auge	43 €	3 762 €	- 3 719€
Le Faulq	6 289 €	8 564 €	- 2 275 €
Fierville les Parcs	1 345 €	6 286 €	- 4 941€
Le Fournet	2 048€	9 894€	-7 846€
Formentin	10 690€	27 561€	-16 871€
Glanville	2 729 €	15 009 €	- 12 280 €
Léaupartie	4 335€	4 911€	-576€
Manerbe	30 680€	43 110€	-12 430€
Manneville la Pipard	8 334 €	17 111 €	- 8 777 €
Le Mesnil sur Blangy	959 €	12 908 €	- 11 949 €
Norolles	2 726 €	4 419 €	- 1 693 €
Pierrefitte en Auge	6 859 €	7 066 €	- 207 €
Pont L'Evêque	1 388 954 €	900 810 €	488 144 €
Repentigny	7 189€	14 355€	-7 166€
Reux	97 686 €	36 769 €	60 917 €
La Roque Baignard	8 697€	3 469€	5 228€
Saint André d'Hébertot	17 120 €	24 702 €	- 7 582 €

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

23

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
St Benoît d'Hébertot	16 798 €	22 972 €	- 6 174 €
Saint Etienne la Thillaye	12 962 €	37 414 €	- 24 452 €
Saint Hymer	10 491 €	56 999 €	- 46 508 €
Saint Julien sur Calonne	14 462 €	9 482€	4 980 €
Saint Philbert des champs	3 652 €	51 003 €	- 47 351 €
Saint Martin aux Chartrains	12 612 €	14 801 €	- 2 189 €
Surville	16 388 €	24 205€	- 7 817 €
Le Torquesne	7 194 €	22 159 €	- 14 965 €
Tourville en Auge	11 023 €	15 149 €	- 4 126 €
Valsemé	16 651€	18 764€	-2 113€
Vieux Bourg	324 €	1 874 €	- 1 550 €
TOTAL	2 097 556€	1 910 676€	186 880€
Montant des attributions versées à l'intercommunalité		- 500 504 €	
Montant des attributions reversées aux communes		687 384 €	

2 – PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL

Depuis 2017, la communauté de communes détient des parts sociales de la société publique locale « Agence d'Attractivité de Pont l'Evêque Intercom ».

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant
Terre d'Auge	420	105 000 €
Pont l'Evêque	180	45 000 €
TOTAL	600	150 000 €

Compte tenu de l'absence de mission confiée par la Ville de Pont l'Evêque à la SPL et d'un récent arrêt du Conseil d'Etat concernant les sociétés publiques locales, ne permettant plus de le faire dans le dispositif actuel des gestionnaires, communauté de communes-commune, l'étude du rachat des parts sociales de la ville de Pont l'Evêque et la revente pour tout ou partie à d'autres actionnaires communautaires sera étudiée en 2019.